

Stratégie d'influence  
Community management et  
relations presse de l'EPA  
Bordeaux Euratlantique

**Règlement de la consultation (RC)**

Consultation n°

2025S-AO0006

Date limite de remise des plis

**19/05/2025 à 12:00**

Procédure de passation

Appel d'offres ouvert

(Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

# 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

## ■ Acheteur :

### Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique

Représentant : Madame la Directrice Générale de l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique, EPIC de l'Etat

### Adresse :

EPA - Bordeaux Euratlantique  
Le Prélude  
140 rue terres de Borde  
CS 41717  
33081 Bordeaux Cedex

Téléphone : 05 57 14 44 80

Site internet : <https://www.bordeaux-euratlantique.fr/>

Siret : 521 747 444 00037

## ■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Stratégie d'influence, community management et relations presse de l'EPA Bordeaux Euratlantique.**

Les prestations couvrent les champs de la communication presse via des relations presse et un panorama de toutes les retombées presse et de toutes les mentions de l'EPA dans les médias, de la communication websocial de l'EPA à travers ses comptes sur les réseaux sociaux et de la réputation de l'Etablissement.

Code CPV	Libellé CPV
92400000-5	Services d'agences de presse
79341400-0	Services de campagne publicitaire
72222300-0	Services de technologies de l'information
72400000-4	Services internet
72212500-4	Services de développement de logiciels de communication et de logiciels multimédia
79342000-3	Services de marketing
79341100-7	Services de conseils en publicité

## ■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Stratégie d'influence, community management et relations presse de l'EPA Bordeaux Euratlantique
 Acheteur	Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services passé en Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)
 Structure	3 lots
 Lieu d'exécution	Bordeaux (33)
 Durée	12 mois – 3 reconductions de 12 mois chacune
 Développement durable	Clause environnementale
 Pénalités de retard	$P = V \times R / 1000$



Variation des prix

Révisables (formule)



Nature des prix

Prix unitaires

■ **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 3 lots :

Type	Objet, délai
<b>Lot 1</b>	<p><b>Lot n°1 - Missions de Community management</b></p> <p><i>L'EPA souhaite poursuivre sa stratégie de communication web sociale afin qu'elle mette en valeur sa raison d'être, ses orientations stratégiques et ses missions d'intérêt général. Globalement, l'EPA vise à rationaliser et concentrer ses efforts sur certains webmédias tout en recherchant une meilleure performance en termes de visibilité, trafic et conversion en suivant sa e-reputation.</i></p> <p>Période initiale de 12 mois – 3 reconductions de 12 mois chacune</p> <p>Montant maximum : 100 000,00 € HT</p>
<b>Lot 2</b>	<p><b>Lot n°2 - Missions relations presse – communication institutionnelle via les relations presse</b></p> <p><i>L'EPA souhaite poursuivre sa stratégie de relations presse afin qu'elle mette en valeur sa raison d'être, ses orientations stratégiques et ses missions d'intérêt général. L'enjeu est d'optimiser la diffusion de ses messages, d'accroître sa visibilité médiatique et de garantir un impact plus fort auprès de ses publics cibles. L'EPA cherche ainsi à structurer et à maximiser ses actions tout en améliorant leur efficacité en termes de notoriété, d'image et de retombées médiatiques.</i></p> <p>Période initiale de 12 mois – 3 reconductions de 12 mois chacune</p> <p>Montant maximum : 100 000,00 € HT</p>
<b>Lot 3</b>	<p><b>Lot n°3 - Veille médias / panorama de presse en quantités</b></p> <p><i>Afin d'assurer une communication optimale, l'EPA souhaite se doter d'une prestation de veille média pour mesurer ses retombées médiatiques et être informé quotidiennement des actualités des secteurs (géographique et transversaux) sur lesquels il intervient.</i></p> <p><i>Il s'agit ici de suivre quotidiennement les retombées des médias concernant Bordeaux Euratlantique en effectuant une veille media (papier, audiovisuel, web) et de diffuser un panorama de presse à l'ensemble des salariés de l'EPA ainsi que les autres prestataires liés à la communication et la valorisation des actions de l'EPA (Réseaux sociaux, Relations presse, médiation...) chaque matin des jours ouvrés soit environ 80 personnes. Il pourra être redirigé par le service communication de l'EPA vers une ou deux adresses mails, de manière ponctuelle.</i></p> <p>Période initiale de 12 mois – 3 reconductions de 12 mois chacune</p> <p>Montant maximum : 100 000,00 € HT</p>

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- le présent document (RC)
- l'acte d'engagement (AE)

- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- le cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- le bordereau des prix unitaires (BPU)
- pour le lot 3 le détail quantitatif estimatif (DQE)
- DC1 + DC2 + DC4

Pour les lots 1 et 2, l'acheteur informe les candidats que dans le cadre de cette consultation, le DQE est masqué.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

■ **Planning prévisionnel de la consultation\* :**

	Publication de la consultation	avril 2025
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	mai 2025
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	mai 2025
	Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles	juin 2025
	Classement des offres et attribution du contrat	juin 2025
	Information des candidats non retenus	juin 2025
	Signature et notification du contrat	juillet 2025
	Démarrage des prestations	juillet 2025

\*Ce planning est prévisionnel et ne saurait engager la responsabilité de l'acheteur en cas de décalage dans le temps. L'acheteur se laisse la possibilité de le modifier ou de l'ajuster si besoin.

### 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
<b>Situation juridique</b>	
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
<b>Capacité économique et financière</b>	
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles</i>
<b>Capacité technique et professionnelle</b>	
Moyens techniques	<i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i>
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Références fournitures et services	<i>Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique</i>
Titres d'études et professionnels	<i>Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de service ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché</i>

**Présentation des documents :** le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

**L'offre des candidats est composée des documents suivants :**

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<i>Acte d'engagement au format PDF</i>
BPU	<i>Bordereau de prix unitaire au format .Excel et .PDF</i> <i>Attention, le candidat ne peut modifier le libellé des prestations, les éventuels commentaires. Dans le cas contraire, l'offre sera qualifiée d'irrégulière et ne sera pas analysée.</i>
Uniquement pour le lot 3, DQE	<i>Détail quantitatif estimatif au format .Excel et .PDF</i> <i>Attention, le candidat ne peut modifier le libellé des prestations, les éventuels commentaires. Dans le cas contraire, l'offre sera qualifiée d'irrégulière et ne sera pas analysée.</i>
Mémoire technique	<p><i>Le mémoire technique ne devra pas dépasser 30 pages (hors page de garde, sommaire et annexes). Il comprendra toutes les justifications et observations nécessaires à l'évaluation du critère technique en insistant sur les attendus suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Partie 1 : Compréhension des enjeux</li><li>• Partie 2 : Qualité, clarté et pertinence de la méthodologie proposée</li></ul> <p>Nous attendons des candidats une expertise confirmée et une capacité à nous accompagner dans la mise en œuvre opérationnelle des recommandations.</p> <p>Nous privilégions une approche qualitative, fondée sur une réflexion stratégique autour des contenus et de la ligne éditoriale, adaptée aux cibles et aux spécificités de chaque plateforme sociale et ou médias, tout en veillant à une bonne maîtrise du budget.</p> <p>Précisions :</p> <p><b>Lot 1 :</b> Les propositions des candidats devront inclure dans la note méthodologique : un planning prévisionnel et le nombre moyen de posts par mois par webmedia compris dans le forfait mensuel.</p> <p><b>Lot 2 :</b> Les propositions des candidats devront inclure une méthodologie détaillée avec un volume moyen de production de supports destinés aux médias dans le forfait trimestriel.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Partie 3 : Références et structuration</li><li>• Partie 4 : Engagements RSE</li></ul>

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Le Prélude  
140 rue terres de Borde  
CS 41717  
33081 Bordeaux Cedex  
Contact : Service marchés publics

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et

la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions sont signées à la remise de l'offre ou après attribution, au choix du candidat. En cas de signature après attribution, le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ **Régularisation des offres :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

## 4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ **Critères de jugement des offres pour chaque lot :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (70 %)	La valeur technique est jugée sur la base des éléments demandés au titre de la note méthodologique.
Sous-critère n°1 : Compréhension des enjeux (30 points)	
Sous-critère n°2 : Qualité, clarté et pertinence de la méthodologie proposée (30 points)	
Sous-critère n°3 : Références et structuration (5 points)	
Sous-critère n°4 : Engagements RSE (5 points)	
2. Prix (30 %)	Prix (DQE (Lot 3) et DQE masqué (Lots 1 et 2))

**Modalités de calcul des notes :**

La valeur des sous critères du critère « Valeur technique » est notée de 0 à 10 en fonction des éléments et informations transmises dans la note méthodologique :

- entre 8 et 10 : lorsque la réponse est de très bonne qualité,
- entre 6 et 8 : lorsque la réponse est de bonne qualité, ▪ entre 4.1 et 6 : lorsque la réponse est de qualité acceptable,
- entre 2 et 4 : lorsque la réponse est insuffisante (appelle des observations significatives),
- entre 0 et 2 : lorsque la réponse est très insuffisante,
- disqualifiée : lorsque la proposition ne satisfait pas aux exigences et/ou conditions de participation de la consultation - offre « Irrégulière, inacceptable ou inappropriée » au sens des articles L. 2152-2 à L. 2152-4 du Code de la commande publique. La valeur des sous critères est ensuite pondérée.

La valeur des sous critères techniques est ensuite pondérée.

La note « valeur technique » sur 70 est le résultat de la somme des notes pondérées obtenues pour chacun des sous-critères.

Le critère « prix » est calculée sur 30 points de la façon suivante :

La note de l'offre la moins-disante de prix P0, étant de 30, et la note d'une offre de prix P étant de **30 x P0 / P**.

**Note finale : sur 100, résultat de la somme : (note « valeur technique ») + (note « prix »).**

**Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :**

Offre hors délai	<i>Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.</i>
Offre anormalement basse	<i>Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est</i>

**Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :**

	<i>rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.</i>
Offre inappropriée	<i>L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.</i>
Offre irrégulière	<i>L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.</i>
Offre inacceptable	<i>Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.</i>

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Auditions :**

**Pour les lots 1 et 2**, il est procédé à des auditions des candidats dans les conditions suivantes :

Les **trois candidats ayant obtenu les notes les plus élevées** seront convoqués à une audition afin de présenter leurs propositions. Ces auditions ont pour seul objectif de présenter les offres ; **elles n'ont pas vocation à ce que les offres des candidats soient modifiées.**

Ces auditions se dérouleront à partir de la **semaine du 16 juin**, dans les **locaux de l'EPA Bordeaux-Euratlantique**. Les modalités seront précisées dans les courriers de convocation.

Un procès-verbal sera établi à l'issue des auditions.

■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales de <u>moins de 3 mois</u> .
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise de <u>moins de 6 mois</u>
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Attestation d'assurance	Attestation d'assurance responsabilité civile pro, et responsabilité décennale le cas échéant, en cours de validité
Attestation d'immatriculation	Attestation d'immatriculation de <u>moins de 3 mois</u>
RIB	Relevé d'identité bancaire

## 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

## ■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

### **Tribunal Administratif de Bordeaux**

9 rue Tastet  
CS 21490  
Bordeaux  
33063 Bordeaux Cedex  
Téléphone : 05 56 99 38 00  
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr  
Télécopie : 05 56 24 39 03  
Site internet : bordeaux.tribunal-administratif.fr

#### **Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :**

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

**Communication aux tiers :** Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression :** Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : dpo@bordeaux-euratlantique.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

**Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

#### **☰ Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)  
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)  
[Médiateur des entreprises](#)  
[CCAG Prestations intellectuelles du 30 mars 2021](#)